Conseil Municipal





Séance du mercredi 6 décembre 2023 à 18h30 - Hôtel de Ville

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Madame Laurence FOUCAULT, Monsieur Didier DUBOIS, Monsieur René FLINOIS, Madame Lylou KOMINIARZ, Monsieur Pierre BAYART, Monsieur Émile GAUDET, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Arnaud BLOCH, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Gaëtane CABARET, Monsieur Romain LAVEDRINE, Madame Émeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Madame Patricia POTIER, Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie HAREL, a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Monsieur Patrice SISTEK, Monsieur Dany DUBOIS à Monsieur Arnaud BLOCH, Madame Virginie ZIBRET à Madame Gaëtane CABARET, Madame Henriette FIGANIAK à Madame Karine BLOCH, Madame Rose-Marie CYBULSKI-LEGRU à Monsieur Émile GAUDET

<u>Étaient absents excusés et non représentés :</u>

Néant.

Étaient absents non représentés :

Néant.

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur Patrice SISTEK, secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Motions

- 1- Motion pour le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale
- 2- Motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du code minier

Questions politiques

3- Désignation d'un référent déontologie pour les élus locaux

Intercommunalité

- 4- Rapport d'activités 2022 du SIVOM de la Communauté du Bruaysis
- 5- Adhésion au groupement de commande pour l'achat de carburant et cartes de lavage avec le SIVOM de la communauté du Bruaysis

Finances / Marchés publics

- 6- Convention de mise à disposition du service EP Pose et dépose des illuminations 2023/2024 avec le SI-VOM de la Communauté du Bruaysis
- 7- Adoption du règlement budgétaire et financier
- 8- Modalités d'amortissement
- 9- Décision modificative n°2 du budget primitif communal
- 10- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Ressources Humaines

11- Organisation des accueils de loisirs

Environnement

- 12- Projet des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 13- Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique et vélos classiques attribution d'aides pour 2024
- 14- Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de récupérateur d'eau pluviale 2024
- 15- Convention avec le Conservatoire naturel des Hauts-de-France

Développement urbain et durable

16- Extension du plan d'épandage des boues

17- Règlement du cimetière - Avenant N°1

Vie économique

18- Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) pour la mise en exploitation de l'évent de gaz S25 CC 01 existant situé sur la concession "Poissonnière" par la SAS GAZONOR 19- Promesse de bail emphytéotique parcelle AF 197 au profit de la société EG NPC SAS

Vie associative

20- Subventions aux associations locales

Enseignement

21- Subvention exceptionnelle Collège

Sport

- 22- Subventions aux associations sportives
- 23- Convention avec I'« UFOLEP » pour l'année 2023-2024
- 24- Convention de partenariat avec le collège Henri Wallon

Sport / Santé

25- Versement d'une subvention à l'association «Ruban Rose»

Conseil Municipal Séance du mercredi 6 décembre 2023 à 18h30 au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Motion pour le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale
- 2- Motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du code minier
- 3- Désignation d'un référent déontologie pour les élus locaux
- 4- Rapport d'activités 2022 du SIVOM de la Communauté du Bruaysis
- 5- Adhésion au groupement de commande pour l'achat de carburant et cartes de lavage avec le SIVOM de la communauté du Bruaysis
- 6- Convention de mise à disposition du service EP Pose et dépose des illuminations 2023/2024 avec le SIVOM de la Communauté du Bruaysis
- 7- Adoption du règlement budgétaire et financier
- 8- Modalités d'amortissement
- 9- Décision modificative n°2 du budget primitif communal
- 10- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- 11- Organisation des accueils de loisirs
- 12- Projet des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 13- Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique et vélos classiques attribution d'aides pour 2024
- 14- Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de récupérateur d'eau pluviale 2024
- 15- Convention avec le Conservatoire naturel des Hauts-de-France
- 16- Extension du plan d'épandage des boues
- 17- Règlement du cimetière Avenant N°1
- 18- Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) pour la mise en exploitation de l'évent de gaz S25 CC 01 existant situé sur la concession "Poissonnière" par la SAS GAZONOR
- 19- Promesse de bail emphytéotique parcelle AF 197 au profit de la société EG NPC SAS
- 20- Subventions aux associations locales
- 21- Subvention exceptionnelle Collège
- 22- Subventions aux associations sportives
- 23- Convention avec l'« UFOLEP » pour l'année 2023-2024
- 24- Convention de partenariat avec le collège Henri Wallon25- Versement d'une subvention à l'association «Ruban Rose»

La délibération adoptée à 28 voix pour

20- Subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal par 28 voix « pour », Monsieur Pierre BAYART du groupe « Divion ensemble plus loin » n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de membre du bureau de cette association :

- autorise le versement de la subvention mentionnée au « Don du Sang »

Le Conseil Municipal par 28 voix « pour », Monsieur René FLINOIS du groupe « Divion ensemble plus loin » n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de membre du bureau de ces associations

- autorise le versement des subventions mentionnées au « Secours Populaire Français » et la « Clef des Chants »

La délibération adoptée à 27 voix pour

20- Subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal par 27 voix « pour », Messieurs Emile GAUDET et Didier DUBOIS du groupe « Divion ensemble plus loin » n'ont pas pris part au vote en raison de leurs qualités de membre du bureau de cette association :

- autorise le versement de la subvention mentionnée au « Comité des fêtes du Transvaal ».

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2023-053 à 2023-069 sont jointes en annexe.

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.